



La violence en contexte autochtone

Emmanuelle Piedboeuf et Carole Lévesque

Introduction

Les situations de violence sont omniprésentes dans la vie de nombreuses personnes autochtones, en particulier chez les jeunes femmes. Ces situations se présentent sous plusieurs formes, dont la violence familiale et les abus sexuels. Combinées à d'autres problématiques dont l'abus d'alcool et le manque de logements, ces violences s'inscrivent souvent dans un cycle dont les effets transcendent les générations. Malgré tout, les violences vécues sont très peu dénoncées aux autorités pour des raisons de confidentialité et parce que le lien de confiance est fragile. Plusieurs lacunes marquent aussi les services en place, dont le sous-financement, le manque d'un continuum clair, le manque de ressources pour les hommes et le manque de services culturellement pertinents.

Portrait de la violence

Globalement, la population des Premières Nations et la population inuit vivent des réalités similaires en matière de violence familiale, même si celles-ci se distinguent sur les plans historique et culturel. Dans le cas des Inuit, l'isolement géographique et des conditions de vie plus ardues se traduisent par un degré de violence plus élevé (Brassard, Spielvogel et Montminy, 2017). La littérature existante permet d'identifier quatre principales formes de violence : 1) la violence structurelle, qui prend racine dans les politiques d'assimilation et d'effacement des gouvernements depuis la *Loi sur les Indiens*; 2) la violence institutionnelle, qui est liée à la violence structurelle mais qui se rattache plus précisément au fonctionnement des institutions; 3) les violences familiale et personnelle, qui agissent sur le plan des relations interpersonnelles; 4) la violence latérale, qui se met en place lorsque des familles ayant déjà été opprimées s'oppriment maintenant les unes les autres.

Ces formes de violence s'expriment de différentes façons. Lors d'une enquête effectuée en 2005, des

intervenants travaillant auprès des Premières Nations ont par exemple identifié que les cinq principaux problèmes dans les communautés étaient les problèmes de drogue et de toxicomanie, l'abus sexuel, la violence conjugale, le décrochage scolaire et le suicide (GRIPMA, 2005). Au cours des cinq années précédant cette enquête, seuls l'assistance sociale et le chômage étaient considérés comme des problématiques stables au sein des Premières Nations, alors que les autres problématiques étaient en croissance. En particulier, 81,8 % des intervenants estimaient que le jeu pathologique était en croissance pendant cette période. Il est intéressant de noter qu'en prévention, le jeu pathologique, la criminalité et le décrochage scolaire étaient parmi les thèmes les moins abordés. À l'inverse, selon les intervenants, la toxicomanie (94,3 %), les infections transmises sexuellement (84,1 %) et le tabagisme (81,2 %) étaient les sujets les plus abordés par les campagnes de prévention dans les communautés et organismes autochtones (GRIPMA, 2005).

Les jeunes femmes sont celles qui sont le plus touchées par des situations de violence, alors que plusieurs y sont confrontées sur une base quotidienne. Par exemple, une étude réalisée pour le compte de l'Association des femmes inuit Saturviit auprès de femmes a montré que 74 % des répondantes avaient vécu de la violence familiale et 46 % de la violence sexuelle (Laneville, 2015).

De manière générale, la majorité des femmes autochtones touchées par des situations de violence ont entre 15 et 34 ans, et près de 90 % d'entre elles ont des enfants. La violence fait ainsi partie de l'environnement familial, alors que dans les cinq années précédant le recensement de 2014, un quart des femmes avaient été agressées par leur conjoint ou ex-conjoint, comparativement à 8 % pour les Allochtones. Lors d'une séparation, les femmes autochtones étaient huit fois plus susceptibles que les allochtones d'être tuées par leur ex-partenaire. Dans

ce contexte, la violence vécue par les femmes autochtones se caractérise par la fréquence et l'intensité des agressions. Les blessures infligées sont également plus importantes et nécessitent davantage de soins. Pour les femmes autochtones, la violence mettant en péril la vie atteignait par exemple 54%, contre 37% chez les Allochtones. Alors que ces dernières années le taux de violence conjugale était trois fois plus élevé chez les femmes autochtones que canadiennes (Statistique Canada, 2008; Gouvernement du Canada, 2014a, 2014b), il reste important de remarquer que l'incidence de la violence chez les femmes autochtones a très peu changé depuis 1980. Déjà à l'époque, celles-ci présentaient des taux de violence de trois à quatre fois plus élevé que pour les femmes allochtones (Lévesque, 2015).

Parmi les formes de violence répertoriées, les abus sexuels occupaient une place particulièrement importante. Plus précisément, la tentative de viol et le viol sont des délits fréquemment rapportés aux autorités, en comparaison avec l'incitation à la prostitution et à la pornographie, le voyeurisme et l'exhibitionnisme. Dans l'enquête réalisée en 2004 auprès d'intervenants des communautés ou organismes des Premières Nations, 57,1 % estimaient qu'au moins la moitié des membres de leur communauté avaient déjà été victimes d'abus sexuels, alors que 32,8 % estimaient que cette proportion était plutôt supérieure à 70 %. Plus des deux tiers d'entre eux affirmaient d'ailleurs que la problématique des abus sexuels était en croissance chez les Premières Nations du Québec au cours des années précédant l'enquête. Comme dans le cas de la violence, une grande majorité des abus sexuels se produisent dans le milieu familial. Parmi les cas d'inceste, ceux impliquant le père sont les plus nombreux, même si plusieurs abus rapportés impliquent aussi un grand-père, un oncle ou un cousin. Dans tous les cas, les agressions ont tendance à se produire dans le réseau proche des victimes, alors que 48,1 % des intervenants affirment connaître des victimes ayant été agressées dans leur propre domicile et 42 % au domicile de l'agresseur. Il est également possible de constater que la majorité des victimes sont d'âge mineur et de sexe féminin, alors que les abuseurs présumés dans la majorité des plaintes sont des hommes (GRIPMA, 2005).

Le cycle de la violence

Dès 1996, la Commission Royale sur les Peuples autochtones avait identifié plusieurs facteurs contribuant à maintenir les Autochtones dans un cycle de violence et de pauvreté, intégrant la discrimination systémique, le racisme, les dépendances, l'effondrement d'une vie familiale saine, les logements surpeuplés et les impacts du colonialisme sur la culture et les valeurs (CRPA, 1996). Ainsi, les impacts de la violence vécue se répercutent tant sur l'organisation familiale que sur la vie de la maisonnée, où un climat de tension existe en permanence (Statistique Canada, 2008). Au fil du temps, les manifestations de violence et de mal-être sont transmises de génération en génération, et les victimes sont majoritairement des enfants et des adolescents (Laneuville, 2015).

Certains éléments sont connus pour avoir un impact direct sur cette dynamique récurrente de violence. Au Nunavik, par exemple, l'abus d'alcool joue un rôle particulièrement important sur la violence familiale. La consommation d'alcool est en effet perçue comme liée à la souffrance inhérente à la colonisation, à la sédentarisation et au séjour dans les pensionnats (Laneuville, 2015). Au Nunavik, une autre problématique de taille (la pénurie de logements) fait en sorte qu'il est difficile pour les femmes vivant de la violence de s'éloigner physiquement des situations engendrant de telles agressions (Laneuville, 2017).

Même si les problématiques d'abus sexuels et de violence sont très importantes, on estime que le nombre de cas rapportés aux autorités policières reste nettement inférieur au nombre réel de cas, à la fois chez les Premières Nations et chez les Inuit. Un tabou, une certaine loi du silence, entoure la violence familiale et les abus sexuels au sein de communautés et des familles (FAQ, 2003). Près de 85 % des intervenants dans les communautés et organismes des Premières Nations estiment avoir reçu des confidences de la part des victimes d'abus sexuels, mais que celles-ci ne les avaient jamais rapportés officiellement.

Les intervenants estiment que les victimes n'entament pas de démarches de dénonciation parce qu'elles ressentent de la peur (à hauteur de 92,5 %) et de la honte (92,5 %), et qu'elles ne veulent pas avoir

à se rendre en justice (89,1 %) (GRIPMA, 2005). Il existe aussi un souci de confidentialité dans les communautés, et une méfiance des Autochtones envers les institutions publiques, qui peut pousser certaines personnes à ne pas faire de déclaration (Bergeron, Boileau et Lévesque, 2015). Puisque l'abus sexuel reste un sujet très peu discuté, plusieurs femmes inuit se laissent prendre dans des réseaux de prostitution et d'exploitation sexuelle. Au Nunavik comme dans la portion méridionale de la province, il y a ainsi un lien à établir entre l'exploitation sexuelle et les cas de femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (Laneuville, 2017).

Services

Il reste encore difficile pour les Autochtones de manière générale d'accéder à des services d'aide et de recevoir des soins de qualité. Il arrive par exemple que des femmes fréquentent des maisons d'hébergement en milieu urbain ou dans leur communauté afin d'obtenir de l'aide et du soutien pour elles et leurs enfants, mais l'offre de services demeure insuffisante compte tenu de l'intensité des problématiques. De plus, le soutien en matière de suivi et d'accompagnement est pratiquement inexistant. En 2008, dans le cadre d'une étude réalisée auprès des maisons d'hébergement pour femmes, les intervenantes, à la fois Autochtones et Allochtones, ont fait état de leurs besoins en matière de formation car elles souhaitaient mieux comprendre les problématiques sociales liées à la violence et se familiariser davantage avec le monde autochtone afin d'intervenir de manière adéquate. De façon globale, les intervenantes de ces maisons d'hébergement se sentaient écrasées face à la tâche à accomplir (Pharand et al., 2008). Il faut d'ailleurs souligner que les maisons situées dans les communautés et financées par le ministère des Affaires autochtones recevaient 31 % de moins que les autres maisons d'hébergement au Québec (FAQ, 2008).

Actuellement, l'offre de services en matière de violence est jugée inadéquate et culturellement non sécurisante (FAQ, 2008; Flynn et al., 2013; Laneuville, 2015). Il est nécessaire d'aller plus loin, de viser un équilibre dans la famille et de prendre en compte le passé colonial. Dans cette perspective, le

mieux-être des femmes est indissociable de celui de leurs enfants, de leur couple ou de leur famille (Pharand et al., 2008).

En contexte inuit, l'accès aux services est souvent encore plus difficile. Alors que les Premières Nations ont généralement accès, quoique de façon limitée, à des services de guérison, les Inuit pour leur part se retrouvent exclusivement inscrits dans des démarches judiciaires qui présentent de bien plus faibles taux de réussite. En particulier, les programmes destinés aux hommes se retrouvent sous-financés, voire ignorés par les gouvernements. Les hommes inuit ont ainsi peu d'espoir de s'en sortir et développent des postures réactionnelles extrêmes pour se soustraire à la violence, qui vont du célibat volontaire au suicide. Il arrive aussi souvent que des personnes inuit doivent se déplacer en milieu urbain pour recevoir de l'aide. Ces situations sont susceptibles d'engendrer une perte d'ancrages et, en conséquence, un déclin social rapide (Brassard et al., 2017).

De façon générale, les services sociaux publics sont déficients et mal connus de la population. Il serait toutefois important que les femmes inuit aient accès à des services en santé mentale, puisqu'elles se sentent souvent délaissées et sans recours (Laneuville, 2017).

Pistes

Il existe un consensus dans la littérature pour dire que beaucoup doit encore être fait pour rompre le cycle de la violence. Pour y arriver, il faudrait d'abord développer une vision globale, voire holistique du problème de la violence. Sur cette base, il serait possible de construire des stratégies d'intervention et d'accompagnement propres aux populations autochtones. Ces nouvelles stratégies devraient prendre en compte les expertises locale et régionale et réserver un financement pour les organismes autochtones (Bergeron, Boileau et Lévesque, 2015; Brassard et al., 2017; Lévesque, 2015).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- CERP : www.cerp.gouv.qc.ca

RÉFÉRENCES

- Bergeron, A., Boileau, A. et Lévesque, C. (2015). *Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. Kahnawake, Québec : Femmes autochtones du Québec.
- Brassard, R., Spielvogel, M. et Montminy, L. (2017). *Analyse de l'expérience de la violence conjugale et familiale d'hommes autochtones au Québec*. Avec la collaboration de la Maison Missinak. Montréal, Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et Université de Montréal.
- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Rapport de la Commission Royale sur les peuples autochtones*. Ottawa, Ontario : Groupe Communication Canada.
- Femmes Autochtones du Québec. (2003). *Rapport du Comité tripartite Femmes-Justice*. Présenté au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Kahnawake, Québec : Femmes Autochtones du Québec.
- Femmes Autochtones du Québec. (2008). *Les femmes autochtones et la violence*. Présenté au Dr. Yakin Ertürk, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences. Kahnawake, Québec : Femmes Autochtones du Québec.
- Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L. et Brassard, R. (2013). *Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain*. *Alterstice*, 3(2), 51-66.
- Gouvernement du Canada. (2014a). *Femmes invisibles : un appel à l'action. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada*. Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones. Ottawa, Ontario : Chambre des communes.
- Gouvernement du Canada. (2014b). *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et filles autochtones*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada.
- Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone. (2005). *Projet Ussi-Iniun. Étude sur l'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec*. Wendake, Québec: Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone.
- Laneuville, P. (2015). *Bring home and restore peace. A study report on the life and concerns of Inuit women of Nunavik*. Puvirnituk, Québec: Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik. Repéré à https://www.saturviit.ca/wp-content/uploads/Saturviit_Long-study-report_2015-08-18_final.pdf.
- Laneuville, P. (2017). *Report on the Inquiry into Missing or murdered Nunavimmiut. Working together for a common purpose*. Puvirnituk, Québec: Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik.
- Pharand, S., Demczuk, I., Lévesque, C., Monastesse, M. et Robertson, F. (2008). *Ishkuteu. Des services d'aide en violence conjugale : En réponse aux besoins des femmes autochtones*. Montréal, Québec: Femmes Autochtones du Québec, Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Université du Québec à Montréal (Service aux collectivités). Repéré à http://www.reseaudialog.ca/Docs/EtudeDeDesoins_Ishkuteu.pdf
- Pistes pour améliorer les conditions de vie des femmes autochtones et rompre le cycle de la violence*, pièce P-121 (CERP).
- Revue de littérature, SERVICES SOCIAUX, Thème : la violence en contexte autochtone - manifestations et perspectives –Préparée par Carole Lévesque, Ioana Radu, Nathalie Tran, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, pièce PD-10 (CERP).
- Statistique Canada. (2008). *Profil de la population autochtone, Recensement de 2006* (Produit n. 92-

594-XWF au catalogue de Statistique Canada).
Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada.